

PROCÈS-VERBAL
54^e ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LAVAL
Assemblée régulière
19 septembre 2019 à 19 h
Hôpital de la Cité-de-la-Santé
Auditorium Réal-Dubord
1755 boulevard René Laennec, H7M 3L9, Laval

PRÉSENTS : M. Yves Carignan, président
M. Christian Gagné, secrétaire

Mme Rose-Lise Arrelle
Dr Jacques Blais
Mme Carole Ducharme
Mme Corinne Favier
Mme Nathalie Gadbois
Louis Gaudreau
Dr Jean-René Houle
Mme Claire Pagé

EXCUSÉ(S) : M. Jean Bélanger
Mme Roxane Borgès Da Silva
M. Jean-Pierre Cormier
Mme Johanne Goudreau
M. Gilles Tremblay

INVITÉS(S) : Mme Geneviève Bélanger-Jasmin, adjointe cadre à la PDG
M. Guy Bibeau, directeur DI TSA DP
Mme Patricia Piché, directrice adjointe DI-TSA-DP par intérim
Dr. Alain Turcotte, directeur des services professionnels

RÉDACTION: Mme Maryse Germain

1 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le quorum ayant été constaté, le président déclare l'assemblée régulière du 19 septembre 2019 ouverte à 19 h.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 19 SEPTEMBRE 2019

Document déposé:

- Projet_ODJ_CA_2019 09 19

Le président dépose l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil d'administration du CISSS de Laval du 19 septembre 2019 pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 19 septembre 2019.

3 HUIS CLOS

3.1 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts est signalé par les membres du conseil d'administration.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS (1) ET PRÉSENTATION

4.1 Période de questions (1)

M. Yves Carignan souhaite la bienvenue à tous et invite Mme Karine Miousse, membre du Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires de Laval (SIIAL-CSQ), à s'approcher pour la période de questions.

Q1 :

Soumise par : Mme Karine Miousse, membre du SIIAL

Il est noté que deux (2) documents intitulés « Postes vacants sans remplacement » et Postes vacants avec remplacements » sont déposés.

Mme Miousse interpelle les membres du conseil d'administration concernant sa préoccupation face à la pénurie de personnel de la catégorie.

Les questions suivantes sont posées :

« D'où provient les 1005 postes vacants dont vous avez reçu copie? »

« Quelles sont les mesures concrètes que le CISSS de Laval compte mettre en place afin de recruter le personnel et de le garder en place ce qui permettrait de pourvoir tous les postes vacants afin de s'assurer que les équipes de travail soient complètes en toutes circonstances? »

« Comment se fait-il que l'exercice de rehaussement de poste pourtant essentiel se bute à des refus de la part des gestionnaires? »

R1 :

M. Christian Gagné remercie Mme Miousse pour ses questions. Il ajoute que la dotation est un objectif prioritaire pour le CISSS de Laval et que la main-d'œuvre est très rare et la compétition très forte. Il ajoute que le processus de conversion de postes est en cours et se fait de façon prioritaire avec le syndicat. En terminant, M. Gagné affirme qu'une réponse écrite sera transmise dans les meilleurs délais.

5 AFFAIRES DÉCOULANT DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES

5.1 Tableau de suivis

Le tableau de suivis des dossiers du conseil d'administration est déposé pour information.

6 RAPPORT D'ACTIVITÉS

6.1 Rapport du président

M. Yves Carignan fait part aux membres du conseil d'administration de sa participation à titre de représentant du CISSS de Laval au 60^e anniversaire de la Résidence Riviera le 30 août dernier.

6.2 Rapport du président-directeur général

M. Christian Gagné, président-directeur général, fait état des faits saillants suivants:

Signature des conventions collectives

Le 17 septembre 2019, les représentants du Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires de Laval (SIIIAL-CSQ) et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval ont officiellement signé la nouvelle convention collective locale. Le 3 septembre, les représentants du Syndicat des travailleuses et des travailleurs (FSSS-CSN) ont eux aussi signé leur convention et il est prévu que la signature avec le syndicat APTS ait lieu le 4 octobre 2019.

Conférence de presse du Dr Lionel Carmant

Le 26 juillet 2019, M. Christian Gagné a participé à une conférence de presse *Agir tôt* avec le ministre Lionel Carmant. Lors de cette conférence, il fut annoncé l'octroi d'un montant de plus de 2,2 M\$ pour la région de Laval. *Agir tôt* vise à rehausser les équipes d'intervention auprès des jeunes enfants présentant un retard de développement, une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme et d'améliorer les services de dépistage dans la région de Laval.

Visite de la ministre Marguerite Blais

M. Gagné fait état de la visite de la ministre Marguerite Blais le 5 septembre dernier dans deux (2) CHSLD privés, soit le Centre d'hébergement de la Rive et le Centre d'hébergement Villa des Tilleuls, de deux (2) CHSLD publics, soit le Centre d'hébergement Ste-Rose et le Centre d'hébergement Sainte-Dorothée et de deux centres communautaires, soit Axion 50 plus et le Groupe de Loisirs La Relance. La ministre Blais fut très reconnaissante pour l'organisation de la journée et de l'opportunité de rencontrer des usagers.

Colloque DRMG – AMOL

Le colloque du Département régional de médecine générale (DRMG) – L'Association des médecins omnipraticiens de Laval (AMOL) a eu lieu le 13 septembre dernier au Château Royal. Lors de cette occasion, M. Christian Gagné, président-directeur général du CISSS de Laval a fait une allocution soulignant leur contribution au continuum de service.

7 AGENDA DE CONSENTEMENT

7.1 Gouvernance et affaires corporatives

7.1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 juin 2019

Document déposé:

- 7.1.1_PV_Asemblée régulière_2019 06 13

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 juin 2019 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 juin 2019 comme présenté.

7.1.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 7 août 2019

Document déposé:

- 7.1.2_CA_Procès verbal_spécial_7 août 2019

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 7 août 2019 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 7 août 2019.

7.1.3 Demande de permis et changement de dénomination pour le CLSC du Ruisseau Papineau du 800 boulevard Chomedey

Document déposé:

- 7.1.3_(1)_Fiche justificative sommaire - PERMIS_v2

Selon les règles de dénomination du MSSS, deux installations d'un même établissement ne peuvent avoir le même nom. Il existe actuellement un second CLSC du Ruisseau Papineau qui est localisé au 1665 rue du Couvent à Laval. Un changement de dénomination doit être fait pour le CLSC localisé au 800 Chomedey Tours A, B et C.

Le CISSS de Laval doit demander au MSSS :

1. Réactiver le permis ou délivrer un nouveau permis pour cette installation;
2. Ajouter la mission centre hospitalier de soins généraux et spécialisés (CHSGS – Centre de services ambu

RÉSOLUTION: 2019 09 1585

Demande de permis et changement de dénomination pour le CLSC du Ruisseau Papineau du 800 boulevard Chomedey

ATTENDU QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit adopter une résolution pour réactiver le permis, ajouter une mission et modifier la dénomination du CLSC du Ruisseau Papineau localisé au 800 boulevard Chomedey selon les spécifications suivantes :

- Réactivation du permis de l'installation CLSC du Ruisseau Papineau du 800 boulevard Chomedey Tour A, B et C (ancien permis # 5358-3936);
- Ajouter la mission centre hospitalier en soins généraux et spécialisés -centre de services ambulatoires (installation qui offre uniquement des services);
- Changement de dénomination pour le CLSC et Centre de services ambulatoires Chomedey.

EN CONSÉQUENCE ET SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval demande à la ministre de la Santé et des Services sociaux;

1. D'autoriser les modifications au permis pour cette installation du CISSS de Laval;
2. D'autoriser Mme Geneviève Bélanger Jasmin, adjointe au PDG, à effectuer toutes démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

7.2 Affaires médicales

7.2.1 Démission de médecins de famille, de médecins spécialistes, d'un dentiste et d'une pharmacienne membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

Document déposé:

- 7.2.1_(1)_02-Lettre - Démissions médecins de famille et spécialistes, dentiste, pharmacienne - CMDP 06-06-19 et 05-09-19

Des demandes de cessation définitive d'exercer leur profession dans l'établissement de la part de médecins de famille, de médecins spécialistes, d'un dentiste et d'une pharmacienne ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

RÉSOLUTION: 2019 09 1586

Démission de médecins de famille, de médecins spécialistes, d'un dentiste et d'une pharmacienne membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les demandes de membres du CMDP de cesser définitivement d'exercer leur profession dans l'établissement ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement de régie interne du CMDP* du CISSS de Laval;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les démissions présentées aux séances des 6 juin 2019 et 5 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval accepte les démissions suivantes :

MÉDECINS DE FAMILLE

- **Docteur Wilfrid Boisvert, médecin de famille – Permis 80-015**
Date : 26 juillet 2019
- **Docteur Gilbert Sanche, médecin de famille – Permis 85-070**
Date : 8 novembre 2019
- **Docteur Daniel L'Abbé, médecin de famille – Permis 95-357**
Date : 30 juin 2019
- **Docteure Le Uyen Anh Hoang, médecin de famille – Permis 99-319**
Date : 28 septembre 2019
- **Docteur Charbel Sanjab, médecin de famille – Permis 02-129**
Date : 1^{er} novembre 2019
- **Docteure Christelle Sandouk, médecin de famille – Permis 13-692**
Date : 1^{er} janvier 2020
- **Docteure Fazia Berkane, médecin de famille – Permis 15-527**
Date : 21 octobre 2019
- **Docteure France Caza, médecin de famille – Permis 87-183**
Date : 1^{er} octobre 2019
- **Docteure Fannie Chau, médecin de famille – Permis 12-632**
Date : 21 août 2019

MÉDECINS SPÉCIALISTES

- **Docteure Fabienne Boileau-Falardeau, psychiatre – Permis 18-119**
Date : 9 septembre 2019
- **Docteure Brigitte Bazinet, physiatre – Permis 84-561**
Date : 19 juin 2019
- **Docteure Ioana Popa, urologue – Permis 17-300**
Date : 8 août 2019

- Docteur Benoît Guertin, urologue – Permis 81-073
- Date : 8 septembre 2019
- Docteur Jianqing Tang, biochimiste – Permis 09-381
- Date : 1^{er} octobre 2019

DENTISTE

- Docteur Stéphane Caron, dentiste – Permis 19-014
- Date : 1^{er} janvier 2019

PHARMACIENNE

- Madame Marie-Chantal Dubuc, pharmacienne – Permis 087200
- Date : 23 août 2019

7.2.2 Adoption des règlements de régie interne modifiés du CMDP

Documents déposés:

- 7.2.2_(1)_Lettre M. Christian Gagné-Règlements CMDP;
- 7.2.2_(2)_Lettre PDG-Règlements du CMDP;
- 7.2.2_(3)_Lettre PDG-Règlements du CMDP-modification;
- 7.2.2_(4)_Règlements CMDP 2019 – version finale_v2.

Les *Règlements de la régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval* sont déposés pour adoption par le conseil d'administration.

RÉSOLUTION: 2019-09-1587

Adoption des *Règlements de la régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval*

ATTENDU l'article 26.1 des *règlements de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et l'article de *Loi 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)*;

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif du CMDP ont entériné les *règlements de la régie interne à l'assemblée générale du 20 juin 2019*;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du CMDP au conseil d'administration d'approuver les présents *règlements*;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval approuve unanimement les *Règlements de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval*.

7.2.3 Mise à jour annuelle des règles d'utilisation des médicaments au CISSS de Laval

Documents déposés:

- 7.2.3_(1)_01-Lettre - Mise à jour des règles d'utilisation des médicaments 2018-2019-CMDP 19-11-18 et 06-06-19;
- 7.2.3_(2)_01 - Recommandations CMDP pour les RU 2018-2019;
- 7.2.3_(3)_01 - RU Ustekinumab (Stelara);
- 7.2.3_(4)_01 - RU Infliximab (Remicade et PBU) MAJ;
- 7.2.3_(5)_01 - RU Bleu de méthylène;

- 7.2.3_(6)_ - RU Acide Zolédronique (Aclasta Zometa).

La mise à jour annuelle des règlements d'utilisation des médicaments est déposée pour adoption par le conseil d'administration du CISSS de Laval.

RÉSOLUTION: 2019 09 1588

Mise à jour annuelle des Règles d'utilisation des médicaments au CISSS de Laval

ATTENDU QUE l'article 189.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* stipule que le chef du Département de pharmacie doit élaborer les règles d'utilisation des ressources pharmaceutiques de son département;

ATTENDU QUE l'article 192 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* stipule que les règles d'utilisation des ressources prévues au paragraphe 3 de l'article 189 entrent en vigueur après avoir été approuvées par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE la démarche du Département de pharmacie sur l'élaboration des règles d'utilisation des médicaments est conforme aux articles 190.2 et 207.2.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* quant à la collaboration des chefs de départements cliniques et de la direction des soins infirmiers;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP des 29 novembre 2018 et 6 juin 2019 recommande au conseil d'administration d'accepter les règles d'utilisation des médicaments pour l'année 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux accepte unanimement les règles d'utilisation des médicaments 2018-2019.

7.2.4 Octroi du statut des résidents en médecine et en pharmacie

Document déposé:

- 7.2.4_(1)_ListeStages 2019-2020-résidents 2019-09-13

Le CISSS de Laval reçoit chaque année des résidents en médecine et en pharmacie provenant principalement de l'Université de Montréal ainsi que d'autres universités. En conformité avec l'article 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements et des règlements de régie interne du CMDP*, le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval dépose la liste des résidents des Facultés de médecine et de pharmacie de l'Université de Montréal et autres universités du Québec et recommande au conseil d'administration de leur attribuer le statut de résident.

RÉSOLUTION: 2019 09 1589

Octroi du statut des résidents en médecine et en pharmacie

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et au *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements des règlements de régie interne du CMDP*, le conseil d'administration doit accorder, à un médecin, à un dentiste ou à un pharmacien le statut de résident;

ATTENDU QUE ce statut est accordé suivant la recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

ATTENDU QUE le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a préparé une liste des résidents en médecine et en pharmacie de l'Université de Montréal et autres universités du Québec qui entreprennent leur stage au CISSS de Laval ;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service de Laval octroie le statut de résident aux personnes identifiées au tableau de l'annexe 1.

7.3 Affaires cliniques

Il n'y a aucun sujet pour ce point récurrent.

7.4 Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

7.4.1 Reddition de gestion contractuelle

Documents déposés:

- 7.4.1_(1)_Rapport_2019-06;
- 7.4.1_(2)_Rapport_2019-07;
- 7.4.1_(3)_Rapport_2019-08.

Les listes mensuelles des contrats de 25 000 \$ octroyés depuis le dernier conseil d'administration sont déposés à titre informatif conformément aux dispositions prévues à l'article 18 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public.

7.4.2 Répartition de l'enveloppe de rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires pour l'exercice financier 2019-2020

Documents déposés:

- 7.4.2_5.5_(1)_Annexe 1;
- 7.4.2_5.5_(2)_Annexe 2.

La répartition de l'enveloppe de rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires pour l'exercice financier 2019-2020 du CISSS de Laval est déposé à titre informatif. Ce document présente la méthode de répartition à l'annexe 1 et de la répartition retenue à l'annexe 2 « Répartition de l'enveloppe de rehaussement du *Programme de soutien aux organismes communautaires* pour l'exercice financier 2019-2020 ». Cet exercice permet à 77 organismes communautaires différents (dont un en analyse pour la reconnaissance) de recevoir un premier montant ou un montant supplémentaire récurrent à la mission globale. Une reddition de compte est exigée par le MSSS pour les organismes qui bénéficieront d'un montant d'au moins 20 000 \$.

8 Affaires médicales

8.1 Nominations de nouveaux médecins de famille, spécialistes et dentistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

Document déposé:

- 8.1_(1)_04-Lettre - Nominations médecin de famille et spécialiste - CMDP 05-09-19_v2

Dans un objectif d'assurer à l'organisation les ressources médicales requises pour la dispensation des soins et des services, des démarches de recrutement de médecins, dentistes ou pharmaciens ont lieu de façon continue.

À cet effet, le Dr. Alain Turcotte dépose pour adoption par le conseil d'administration les demandes de nominations de nouveaux médecins qui sont conformes aux orientations ministérielles transitoires, au plan d'effectifs médicaux et au plan d'organisation de l'établissement.

RÉSOLUTION: 2019 09 1590

Nominations de nouveaux médecins de famille, spécialistes et dentistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

ATTENDU la recommandation du comité d'examen des titres du CISSS de Laval le 30 août 2019;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval le 25 avril 2019 et au comité exécutif extraordinaire du 5 septembre 2019;

ATTENDU QUE les médecins concernés ont pris connaissance de la résolution et ont signé le formulaire d'engagement et de respect des obligations rattachées à la jouissance des privilèges octroyés;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présenté et appuyée, le conseil d'administration du CISSS de Laval entérine unanimement les nominations suivantes:

MÉDECINS DE FAMILLE

- **Docteure Amélie Cormier, médecin de famille – Permis 17-268**
Période applicable : Du 19 septembre 2019 au 31 mars 2020
- **Docteur Yves Stéphane Noah, médecin de famille – Permis 14-705**
Période applicable : Du 19 septembre 2019 au 31 mars 2020

NOMINATION TEMPORAIRE

- **Docteure Anne Marie Pelletier, médecin de famille – Permis 03-054**
- Période de remplacement : Du 15 juillet 2019 au 1^{er} juin 2020

MÉDECINS SPÉCIALISTES

- **Docteure Stéphanie Tan, radiologiste – Permis 15-667**
Période applicable : Du 19 septembre 2019 au 31 mars 2020
- **Docteur Frédéric Thomas-Chaussé, radiologiste – Permis 13-292**
Période applicable : Du 19 septembre 2019 au 31 mars 2020

8.2 Démission du chef du Département de pédiatrie

Document déposé:

- 8.2_(1)_03 - Démission Chef Départ Dr Yvette Phan 2019-08-07

Dr. Alain Turcotte informe les membres du conseil d'administration de la démission de la chef du Département de pédiatrie, Dr^e Quynh Giao (Yvette) Phan.

Tel que prescrit par le règlement du CMDP, le comité exécutif du CMDP doit informer le conseil d'administration de la démission d'un chef de département.

RÉSOLUTION: 2019 09 1591

Démission de la chef du Département de pédiatrie

ATTENDU QUE la D^{re} Quynh Giao (Yvette) Phan détenait la fonction de chef du Département de pédiatrie;

ATTENDU la conformité de la demande de démission de la D^{re} Quynh Giao (Yvette) Phan à titre de chef de département au regard de l'article 86, chapitre 16, des règlements du CMDP du CISSS de Laval;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du CMDP d'accepter la démission de la D^{re} Quynh Giao (Yvette) Phan;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval accepte unanimement la démission de la D^{re} Quynh Giao (Yvette) Phan à titre de chef du Département de pédiatrie, effective le 1^{er} novembre 2019.

9 GOUVERNANCE ET AFFAIRES CORPORATIVES

9.1 Nomination d'un directeur au CISSS de Laval (Huis-clos)

Ce point a été traité à huis-clos.

RÉSOLUTION: 2019 09 1592

Nomination du directeur à la Direction DI TSA DP au CISSS de Laval

ATTENDU QU'en vertu de l'article 173 1^o de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les cadres supérieurs de l'établissement;

ATTENDU QUE la mise à jour de la structure organisationnelle du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval a été approuvée par le conseil d'administration le 6 décembre 2018 et acheminée au ministère de la Santé et des Services sociaux le 15 janvier 2019;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du CISSS de Laval acceptait unanimement la démission de M. Gary Stoopler à titre de directeur de la Direction DI TSA DP et autorisait le PDG à procéder à l'ouverture du concours pour le poste de directeur à la DI TSA DP;

ATTENDU QUE le poste de directeur à la DI TSA DP a été affiché du 26 au 30 août 2019;

ATTENDU QUE la décision unanime du comité de sélection de retenir la candidature de M. Guy Bibeau à titre de directeur à la DI TSA DP du CISSS de Laval.

ATTENDU QUE le salaire du directeur à la DI TSA DP est fixé par le conseil d'administration avec les règles applicables.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval :

1. nomme à l'unanimité M. Guy Bibeau à titre de directeur à la DI TSA DP du CISSS de Laval à temps complet;
2. lui accorde 10% de son salaire actuel, soit 125 132,43 \$.

9.2 Nomination d'un directeur adjoint au CISSS de Laval (Huis-Clos)

Ce point a été traité à huis-clos.

RÉSOLUTION: 2019 09 1593

Nomination du directeur adjoint à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique au CISSS de Laval

ATTENDU QU'en vertu de l'article 173 1° de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les cadres supérieurs de l'établissement;

ATTENDU QUE la mise à jour de la structure organisationnelle du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval a été approuvée par le conseil d'administration le 6 décembre 2018 et acheminée au ministère de la Santé et des Services sociaux le 15 janvier 2019;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du CISSS de Laval acceptait unanimement la démission de Mme Mireille Camilien à titre de directrice adjointe à la DQEPE et autorisait le PDG à procéder à l'ouverture du concours pour le poste de directeur adjoint à la DQEPE;

ATTENDU QUE le poste de directeur adjoint à la DQEPE a été affiché en 2 temps, soit du 1^{er} au 14 juillet 2019 et du 26 août au 6 septembre 2019;

ATTENDU QUE la décision unanime du comité de sélection de retenir la candidature de M. Michel Lefrançois à titre de directeur adjoint à la DQEPE du CISSS de Laval

ATTENDU QUE le salaire du directeur adjoint à la DQEPE est fixé par le conseil d'administration avec les règles applicables.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval :

1. nomme à l'unanimité M. Michel Lefrançois, directeur adjoint à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique du CISSS de Laval à temps complet;
2. lui accorde le maximum de la classe salariale autorisée par le ministère (classe 19), soit 114 687 \$

10 QUALITÉ, SÉCURITÉ, PERFORMANCE ET ÉTHIQUE

10.1 Autorisation au président-directeur général de signer l'Entente de gestion et d'imputabilité pour 2019-2020 du CISSS de Laval

Document déposé:

- 10.1_(1)_EGI 2019-2020 13. LAVAL

M. Christian Gagné dépose l'*Entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020 du CISSS de Laval pour adoption par le conseil d'administration*.

L'entente rappelle les priorités des ministres qui sous-tendent les actions du MSSS et du RSSS pour les prochaines années. Elles servent de référence à l'identification des priorités et des indicateurs des différents chapitres de l'entente.

Le CISSS de Laval s'engage à atteindre les résultats et des échanges entre le MSSS et l'établissement auront lieu en cours d'année pour assurer le suivi de l'entente. La durée de l'entente est du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

RÉSOLUTION: 2019 09 1594

Autorisation au président-directeur général de signer l'entente de gestion et d'imputabilité pour l'année 2019-2020

ATTENDU QUE l'article 55 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2) (LMRSSS) qui prévoit qu'un établissement public doit conclure avec le ministre une entente de gestion et d'imputabilité ;

ATTENDU QUE le projet d'entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020 fait suite aux discussions avec le MSSS et que les divers éléments de l'entente ont été validés par les directions du CISSS de Laval ;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux autorise le président-directeur général à signer l'entente de gestion et d'imputabilité pour l'année 2019-2020.

10.2 Tableau de veille de la performance du CISSS de Laval

Document déposé:

- 10.2_(1)_TB veille performance

Le tableau de veille de la performance est déposé pour information.

11 AFFAIRES CLINIQUES

11.1 Bilan 2018-2019 du plan d'action 2018-2020 à l'égard des personnes handicapées du CISSS de Laval

Documents déposés:

- 11.1_(1)_Plan d'action 2018-20 à l'égard des personnes handicapées validé DI-TSA-DP 2019-7-19;
- 11.1_(2)_Présentation résumé 2019 - Plan d'action 2018-20 à l'égard des personnes handicapées

M. Guy Bibeau et Mme Patricia Piché présentent le *Bilan 2018-2019 du plan d'action 2018-2020 à l'égard des personnes handicapées du CISSS de Laval*. Ce bilan est le reflet des efforts consentis par le CISSS de Laval et ses partenaires à offrir des services de qualité à l'égard des personnes handicapées.

RÉSOLUTION: 2019 09 1595

Bilan 2018-2019 du plan d'action 2018-2020 à l'égard des personnes handicapées du CISSS de Laval

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval s'est engagé dans une démarche afin d'identifier les principaux obstacles ainsi que les divers moyens à mettre en place pour surmonter et réduire les obstacles à l'intégration sociale des personnes vivant avec un handicap;

ATTENDU QUE cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale et est soutenue par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ);

ATTENDU QUE la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., E-20.1) préconise une approche de responsabilisation;

ATTENDU QUE l'article 61.1 de la loi qui prévoit que les ministères et la grande majorité des organismes publics adoptent et rendent public annuellement un plan d'action visant l'accessibilité et l'adaptation de leurs services aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a la responsabilité de produire un plan d'action;

ATTENDU QU'un groupe de travail incluant des représentants de plusieurs directions du CISSS de Laval et un représentant du Regroupement des organismes de promotion de personnes handicapées de Laval a été créé pour élaborer le premier plan d'action du CISSS de Laval et assurer son suivi;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval adopte unanimement le *Bilan 2018-2019 du plan d'action 2018-2020 à l'égard des personnes handicapées du CISSS de Laval.*

11.2 Bilan annuel du Plan d'action régional en traumatologie du CISSS de Laval

Documents déposés:

- 11.2_(1)_Bilan 2018-2019 - Plan d'action régional en traumatologie 2018-2021;
- 11.2_(2)_Présentation résumé 2019 - Bilan 2018-2019 - Plan d'action régional en traumatologie 2018-2021.

M. Guy Bibeau et Mme Patricia Piché présente la *Plan d'action régional en traumatologie du CISSS de Laval* que le CISSS de Laval. Ce bilan est le reflet des efforts consentis par le CISSS de Laval et ses partenaires à offrir des services de qualité à la clientèle ayant subi un traumatisme.

RÉSOLUTION: 2019 09 1596

Bilan 2018-2019 plan d'action régional en traumatologie 2018-2021

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval a pour mission de maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité;

ATTENDU QUE le CISSS des Laval s'est doté d'un comité régional de traumatologie responsable d'élaborer, d'implanter et d'effectuer le suivi du plan régional intégré en traumatologie pour la région;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval est dans l'obligation d'élaborer et mettre en place, conformément aux conditions déterminées par le MSSS et l'INESSS, un nouveau Plan d'action régional en traumatologie pour 2018-2021;

ATTENDU QUE cet exercice s'inscrit dans le processus d'évaluation du programme québécois du continuum de services en traumatologie et dans la continuité du Plan régional en traumatologie de 2015-2018;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a la responsabilité de produire un bilan annuel de l'évolution du plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval adopte unanimement le *Bilan 2018-2019 du plan d'action régional en traumatologie 2018-2021 du CISSS de Laval.*

12 AFFAIRES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES, IMMOBILIÈRES ET INFORMATIONNELLES

12.1 Comité de vérification

12.1.1 Situation financière à la période 4 s'étant terminée le 20 juillet 2019 et rapport trimestriel (AS-617)

Document déposé:

- 12.1.1_5.1_(3)_AS-617_2019-2020_P3 Version finale.

M. Sylvain Simard présente la situation financière à la période 4 s'étant terminée le 20 juillet 2019 et le rapport trimestriel (AS-617).

Les résultats réels cumulatifs du fonds d'exploitation à la période 4 s'étant terminée le 20 juillet 2019 présentent une situation financière déficitaire de 5,4 M\$ sur un budget cumulatif de 280,4 M\$.

Le déficit de 2,6 M\$ au 23 juin 2019 s'explique par les dépenses supplémentaires de 0,6 M\$ pour le projet de regroupement des laboratoires (Lanaudière, Laurentides et Laval), les coûts supplémentaires de 1,2 M\$ pour les nouveaux médicaments antinéoplasiques (oncologie) et les coûts supplémentaires estimés à 0,8 M\$ pour deux crises médiatisées.

RÉSOLUTION: 2019 06 1597

Situation financière à la période 4 s'étant terminée le 20 juillet 2019 et rapport trimestriel (AS-617)

ATTENDU QUE la situation financière du CISSS de Laval telle que présentée pour la période financière 4 s'est terminée le 20 juillet 2019;

ATTENDU QUE la prévision financière du CISSS de Laval telle que présentée au rapport trimestriel pour la période 3 s'est terminée le 22 juin 2019;

ATTENDU QU'UN suivi régulier de la situation financière est assuré par l'établissement et que des mesures ont été prises et le seront dans les prochaines périodes afin de s'assurer qu'à l'exception des coûts supplémentaires du projet autofinancé des laboratoires que le respect de l'équilibre budgétaire au 31 mars 2020 soit atteint;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre tenue le 19 septembre, d'adopter les résultats financiers pour la période 4 et le rapport financier trimestriel pour la période 3;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement les résultats financiers pour la période 4 et le rapport financier trimestriel pour la période 3.

12.1.2 Autorisation d'emprunt

Documents déposés:

- 12.1.2_5.2_(1)_Autres comptes à recevoir;
- 12.1.2_5.2_(2)_Bilan au 22 juin 2019 (fin période 3);
- 12.1.2_5.2_(3)_Budget de caisse;
- 12.1.2_5.2_(4)_Comptes à payer au 22 juin 2019;
- 12.1.2_5.2_(5)_Compts à recevoir MSSS autres que réforme comptable.

M. Sylvain Simard dépose une demande d'autorisation d'emprunt liée aux dépenses courantes de fonctionnement pour approbation par le conseil d'administration.

RÉSOLUTION: 2019 09 1598

Autorisation d'emprunt

ATTENDU QU'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidité du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval jusqu'au 31 mars 2020;

ATTENDU QUE nous n'avons présentement aucun emprunt ni autorisation d'emprunt en vigueur;

ATTENDU QUE notre déficit cumulé au 31 mars 2019 se chiffre à 5 815 057 \$;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019-2020 présentent un déficit de 2 300 000 \$;

ATTENDU QUE nos comptes à recevoir du MSSS au 22 juin 2019 (fin de la période 3) s'élèvent à 40 126 687 \$;

ATTENDU QUE notre budget de caisse prévoit un besoin de liquidité variant jusqu'à 48 071 710 \$;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre tenue le 19 septembre 2019, de demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 48 071 710 \$, renouvelable et valide jusqu'au 31 mars 2020.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval autorise unanimement la demande d'un emprunt maximale de 48 071 710 \$, renouvelable et valide jusqu'au 31 mars 2020 au ministère de la Santé et des Services sociaux.

12.1.3 Nomination de l'auditeur externe 2019-2020

M. Sylvain Simard explique qu'à la suite du processus d'appel d'offres (AO 2018-037) tenu en octobre 2018, les services d'audit externe ont été confirmés à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT). L'entente est d'une période de trois ans, pour les exercices financiers 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, au coût de 80 000 \$ par an pour une somme globale de 240 000 \$ plus taxes.

Il est ainsi recommandé au conseil d'administration d'entériner la nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT).

RÉSOLUTION: 2019 09 1599

Nomination de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2019-2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 290 de la Loi sur les services de santé et des services sociaux, le conseil d'administration de l'établissement doit nommer avant le 30 septembre de chaque exercice financier, un auditeur pour l'exercice financier en cours;

ATTENDU QU'en vertu d'un appel d'offres (AO-2018-037) tenu en octobre 2018, la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) a été retenue;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et du service des approvisionnements;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre tenue le 19 septembre 2019, de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeur du CISSS de Laval;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval nomme unanimement la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeur du CISSS de Laval pour une période de trois ans, pour les exercices financiers 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, au coût de 80 000 \$ par an, pour une somme globale de 240 000 \$ plus taxes.

12.1.4 Politique révisée sur le remboursement des frais de déplacement et autres frais afférents

Document déposé:

- 12.1.4_5.4_(1)_RPP_Remboursement frais deplacement et autres_révisé juin 2019_VF

M. Sylvain Simard dépose la *Politique révisée sur le remboursement des frais de déplacement et autres frais afférents du CISSS de Laval* pour adoption.

RÉSOLUTION: 2019 09 1600

Politique relative au remboursement des frais de déplacement et autres frais afférents du CISSS de Laval

ATTENDU QU'une révision de la *Politique relative au remboursement des frais de déplacement et autres frais afférents du CISSS de Laval* est demandée afin de modifier les points 7.6 et 7.8 et d'ajouter le point 7.10;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre tenue le 19 septembre 2019, d'adopter la révision de la *Politique sur le remboursement des frais de déplacement et autres frais afférents du CISSS de Laval*;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement la révision de la *Politique sur le remboursement des frais de déplacement et autres frais afférents du CISSS de Laval*.

12.1.5 Contrat de services bancaires

Documents déposés:

- 12.1.5_(1)_doc00839920190919114554;
- 12.1.5_(2)_doc00839820190919114516;
- 12.1.5_(3)_doc00839720190919114443;
- 12.1.5_(4)_doc00839620190919114419

Deux ententes de services bancaires avec la Banque Nationale sont à échéance. De ce fait, le CISSS de Laval propose de poursuivre ses opérations bancaires avec la Banque Nationale pour les deux ententes :

- Prolongation de tarification du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2021.
- Offre de renouvellement et d'amendement du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020.

Il est ainsi recommandé au conseil d'administration d'entériner la désignation ladite entente des contrats de services bancaires de la Banque Nationale.

RÉSOLUTION: 2019 09 1601

Contrat de services bancaires

ATTENDU la fin de l'entente des contrats de service bancaire avec la Banque Nationale;

ATTENDU la possibilité de négocier de gré à gré l'entente de service bancaire selon la *Loi sur les contrats des organismes publics*, article 37 des contrats de service;

ATTENDU QUE l'offre de tarification tient compte des comptes bancaires en tant que CISSS de Laval;

ATTENDU l'article 82, du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval*, stipule que sur recommandation du président-directeur général ou du directeur des

ressources financières, le conseil d'administration désigne la ou les institutions financières avec lesquelles l'établissement effectue des transactions;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre du 19 septembre 2019, de désigner la Banque Nationale comme institution financière avec laquelle le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval effectuera ses transactions financières, et ce, du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2021 avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans supplémentaires.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux désigne unanimement de la Banque Nationale comme institution financière avec laquelle le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval effectuera ses transactions financières, et ce, du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2021 avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans supplémentaires.

13 CORRESPONDANCE

13.1 Dépôt - Correspondance de Mme Camilien datée du 29 août 2019

Document déposé:

- 13.1_Lettre de remerciement CA CISSS Laval_Mireille Camilien

Une correspondance, datée du 29 août 2019, provenant de Mme Camilien en réponse à une lettre de remerciement du conseil d'administration, est déposée.

14 DIVERS

15 DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu le 17 octobre 2019.

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée régulière du 19 septembre 2019 est levée à 20 h 15.

Le président,

Le secrétaire,

Yves Carignan

Christian Gagné